

Maîtrise de l'énergie : Des incitations financières pour votre projet

Pour vous aider dans votre démarche en faveur de l'environnement, l'État, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et les collectivités locales, conscients de l'urgence, ont mis en place des aides financières et/ou des incitations fiscales. Ces propositions soutiennent l'effort que les entreprises artisanales et les très petites entreprises consentent à faire pour la maîtrise de l'énergie.

● Les principales dispositions fiscales :

- **Amortissement comptable** exceptionnel sur 12 mois pour l'achat de matériels destinés à la maîtrise de l'énergie et pour celui d'équipements de production d'énergies renouvelables.
- **Amortissement comptable** exceptionnel sur 12 mois pour l'achat de véhicules neufs mono ou bicarburant, fonctionnant à l'énergie électrique ou au gaz.

● Les principales aides financières :

- Aides de l'ADEME aux études, à la décision et aux investissements concernant des opérations de protection de l'air et de maîtrise de l'énergie.
- Aides de l'ADEME pour l'acquisition de véhicules électriques.
- Aides de collectivités territoriales pour l'acquisition d'énergies renouvelables (solaire, géothermie etc.)

● Les principaux financements :

- **Les prêts à taux préférentiel** axés sur les investissements concernant la maîtrise de l'énergie et l'environnement, délivrés par certains organismes bancaires, fournisseurs d'énergie, fonds d'investissement (FIDEME) et fonds de garantie (FOGIME)
- **Les financements sous forme de crédit bail** des installations ou matériels destinés à maîtriser l'énergie ou à utiliser une énergie renouvelable (SOFERGIE).

● Aides financières locales :

- Proposition de **diagnostic de Maîtrise de l'énergie** réalisé par un bureau d'études et financé à 80% par l'ADEME : pour vous accompagner dans la validation de vos projets d'investissement.
- Différents dispositifs d'aide à l'investissement suivant les territoires : ORAC, OPATB...

Renseignez-vous auprès du conseiller Environnement de votre Chambre départementale de Métiers et de l'Artisanat.

Plus d'informations sur les aides financières :
www.industrie.gouv.fr/energie/sommaire.htm

Artisans du bâtiment : devenez prescripteurs d'économies d'énergie

- Mettez en avant votre savoir faire sur le site Internet du réseau Environnement des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine : www.crma-env.fr
- Les DPE (Diagnosics de Performance Énergétique) rendus obligatoires pour les ventes et les locations des habitations ainsi que la réglementation thermique applicable aux constructions neuves, vont inciter les particuliers à améliorer la performance énergétique de leur logement.

Ces réglementations, ainsi que les nouveaux certificats d'économie d'énergie imposés aux fournisseurs d'énergie, les incitations fiscales de l'État et les aides financières des collectivités locales, destinées aux particuliers, en faveur de la maîtrise de l'énergie, sont autant d'opportunités à saisir pour développer votre activité !

Rapprochez-vous du conseiller environnement de votre chambre départementale pour tous renseignements.



Où trouver des informations complémentaires ?

- Sur le site du CNIDEP : www.cnidep.com
- Sur le site de l'Environnement et les artisans d'Aquitaine : www.crma-env.fr

Qui peut me conseiller ?

N'hésitez pas à rencontrer le **conseiller environnement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou de votre organisation professionnelle**. Il vous aidera dans votre démarche et vous informera sur les aides financières et les dispositions fiscales dont vous pouvez bénéficier. Il pourra aussi répondre à vos questions concernant l'ouverture des marchés de l'énergie.

Maîtrise de l'énergie dans l'Artisanat : des contacts utiles

Assemblée permanente des Chambres de Métiers (APCM) www.apcm.com

Union professionnelle artisanale (UPA) www.upa.fr

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) www.ademe.fr

Conseil Régional d'Aquitaine www.aquitaine.fr

Pierre-Yves KOEHRER
Tél. : 05 56 33 80 19

Marthe BROQUET
Tél. : 05 56 56 19 53

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment d'Aquitaine (CAPEB)

Fédération Française du Bâtiment d'Aquitaine (FFBA)

Benoît TABASTE
Tél. : 05 56 34 40 24

Brice MUET
Tél. : 05 56 43 61 36

Vos chambres consulaires

- **Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine** - www.crma-env.fr
353, bd du président Wilson - 33073 Bordeaux Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Dordogne Périgord**
Yan Tisné - Tél. : 05 53 35 87 00 - y.tisne@cm-perigueux.fr
32, bd Lakanal - BP 5081 - 24005 Périgueux Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde**
Marianne Caritez - Tél. : 05 56 999 142 - marianne.caritez@cm-bordeaux.fr
46, av Général de Larminat - 33074 Bordeaux Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes**
Stéphanie Perbost - Tél. : 05 58 05 81 70 - s.perbost@cma-40.fr
41, av Henri Farbos - BP 199 - 40004 Mont de Marsan Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot et Garonne**
Thierry Planche - Tél. : 05 53 77 47 77 - contact.sde@cma47.fr
2, impasse Morère - 47004 Agen Cedex
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques**
Benoît Dandine - Tél. : 05 59 55 82 63 - b.dandine@cm64.fr
21, bd Jean d'Amou - 64100 Bayonne Cedex



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente



Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Meurthe-et-Moselle

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen



SODAL



ICQM RCS Toulouse B 393 658 760 - 6530096 - icqm.com.fr

Maîtrise de l'énergie dans l'artisanat

Un challenge à portée de main



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Aquitaine



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Dordogne Périgord



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Gironde



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

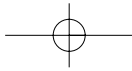
Landes



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Lot-et-Garonne





Maîtrise de l'énergie : Des économies pour dynamiser votre entreprise

Maîtriser l'énergie dans votre entreprise ce n'est pas seulement faire un geste pour l'environnement. Cette attitude citoyenne génère aussi de sensibles économies et valorise votre image auprès de vos clients.

Maîtriser l'énergie c'est :

● Participer à la protection de l'environnement

L'activité humaine intensive modifie les équilibres naturels de notre planète. Il est urgent de réagir pour freiner cette évolution.

Chacun à sa mesure peut et doit participer à l'effort de protection de l'environnement. Cette mobilisation, qui concerne les particuliers, les institutions comme les entreprises de toutes tailles, passe prioritairement par la maîtrise de l'énergie.

● Réduire sensiblement les charges de l'entreprise

Maîtriser l'énergie c'est faire la chasse au gaspillage. Il suffit de petits gestes pour enclencher le processus qui vous permettra de limiter vos dépenses de production- fabrication, de chauffage, d'éclairage... et réduire ainsi vos factures énergétiques.

témoignages

J'ai fait installer, dans mon entreprise de scierie et traitement du bois, des variateurs électroniques de vitesse sur les moto-ventilateurs de mon séchoir à bois sous vide. J'économise jusqu'à 70 % sur la consommation électrique de ces matériels et j'ai calculé que mon retour sur investissement sera de 2 à 3 ans seulement.

Je suis charcutier. J'ai fait installer un ballon d'eau chaude de 300 litres... tout à fait original : l'eau est chauffée par les calories récupérées sur les condenseurs de mes groupes frigorifiques qui sont tous dans la même pièce. Cette installation a été amortie en moins de 3 ans ; et en plus elle permet de prolonger la durée de vie des compresseurs qui dégagent beaucoup moins de chaleur dans la pièce, surtout en été !

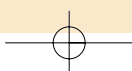
Nous avons investi, pour notre pressing, dans une machine de nettoyage à sec de dernière génération. Elle permet de réduire considérablement à la fois les flux entrants qui consomment de l'énergie, de l'eau et du perchloroéthylène et les flux sortants qui rejettent du perchloroéthylène dans l'air, dans l'eau et dans les boues.

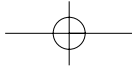
“

J'ai équipé mon garage d'une nouvelle cabine de peinture à séchage infrarouges électrique. Elle consomme 80 à 90 % d'énergie en moins que l'ancienne ! Je vais l'amortir en moins de 2 à 3 ans. C'est dire !

”

”





Des petits gestes quotidiens

pc

Les postes consommateurs d'énergie

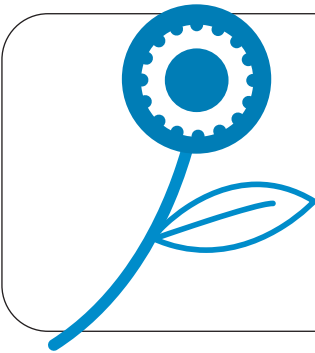


Aspiration et ventilation

Par extracteur de polluants spécifiques, hotte, VMC :
5 à 20 % des consommations et des coûts d'une entreprise des métiers du bois et de l'automobile.

Climatisation

Monobloc, split-système... : 2 % des consommations et des coûts d'une entreprise.

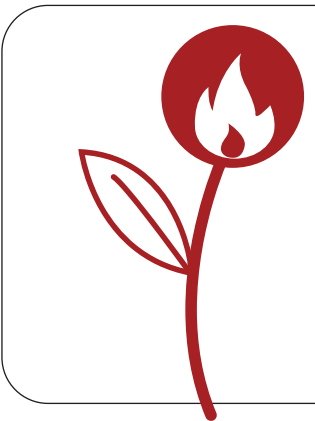


Machines de production et de fabrication

Production, fabrication, procédés (cuisson, air comprimé...) :

35 à 85 % des consommations et des coûts d'une entreprise.
Froid (meubles frigorifiques de vente, chambres froides) :
10 à 30 % des consommations et coûts d'une entreprise des métiers de bouche.

Machines annexes (informatique, bureautique) : 2 % des consommations et coûts d'une entreprise.



Chauffage

Central collectif, individuel, rideau d'air chaud, cassette rayonnante... : 15 % des consommations et des coûts d'une entreprise de nettoyage à sec, des métiers de bouche et des métiers du bois. Pour les autres activités, entre 30 et 60 %.

Eau chaude sanitaire : 3 % des consommations et des coûts d'une entreprise.



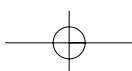
Éclairage

Des locaux, des vitrines... : 2 à 10 % des consommations et des coûts d'une entreprise.

Abonnements électrique et gaz naturel

Électricité : 15 à 30 % du coût total en fonction des équipements de l'entreprise (puissance électrique nécessaire) et de l'option tarifaire souscrite.

Gaz naturel : 5 à 15 % du coût total en fonction des consommations de l'entreprise.



diens pour la maîtrise de l'énergie

Plan d'action



- Pensez à utiliser pour vos bâtiments **une ventilation mécanique (VMC) hygroréglable ou double-flux !**

Pour certains ateliers, vous pouvez **recycler l'air chaud** extrait en hiver ou mettre en place un **variateur électronique de vitesse** sur le moto-ventilateur de l'aspiration.



- La climatisation n'est pas recommandée parce qu'elle a un impact important sur l'effet de serre. **Choisissez, si possible, une solution alternative** : puits canadien, rafraîchissement par évaporation...

Si vous utilisez une climatisation traditionnelle, **réglez une température minimale de 26°C ou de 5 à 7°C inférieure à la température extérieure lorsque celle-ci est très élevée** et faites procéder à une maintenance des groupes frigorifiques.



- Quand vous achetez des **machines, privilégiez celles qui consomment moins d'énergie** même si elles sont plus chères. Les économies de fonctionnement compenseront largement la différence de prix (moteur à haut rendement amorti en 5 ans pour une utilisation de 8 h/jour, étiquettes énergie pour les appareils domestiques...).

- **Évitez de faire tourner vos machines à vide** et pensez à les nettoyer régulièrement.



- **Une bonne isolation de vos locaux** permet de réaliser jusqu'à 30 % d'économies de chauffage.
- Avez-vous **comparé le prix des énergies** avant de choisir votre mode de chauffage et de production d'eau chaude ?
- **Renseignez-vous sur les énergies renouvelables moins dispendieuses et plus respectueuses de l'environnement** : bois, pompes à chaleur, solaire thermique. Vous serez étonnés par leurs performances !
- **Faites installer un système de régulation de chauffage** (thermostats programmables, robinets thermostatiques, délestage électrique...). 1°C de moins sur le thermostat, c'est 7 % d'économisés sur votre facture de chauffage !
- Faites **procéder à un entretien annuel de votre installation** de chauffage central.



- **Utilisez-vous des ampoules fluo-compactes ou basse énergie ?** Elles consomment moins d'électricité et durent plus longtemps.
- **Pensez à éteindre ou à faire éteindre les éclairages** dans les pièces inoccupées.
- Pour bénéficier d'un bon éclairage, **dépoussiérez vos ampoules et appliques au moins une fois par an et privilégiez l'éclairage naturel avant tout !**



- **Contactez vos fournisseurs d'énergie** pour vérifier si vos abonnements électrique et de gaz naturel sont bien adaptés à vos consommations et si vos coûts énergétiques sont optimaux.
- **Souscrivez un tarif heures creuses** pour l'eau chaude produite à l'électricité et traitez l'eau calcaire si nécessaire.